

COMMUNE DE PLOUGRESCANT

COMMUNE DE PLOUGRESCANT
COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 09 décembre 2019

DATE DE CONVOCATION : 04/12/2019 MEMBRES EN EXERCICE : 12 MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES (VOTANTS) : 12

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, en présence d'Anne-Françoise PIEDALLU, Maire.

PRESENTS : Anne-Françoise PIEDALLU, Maire ; Gilbert RANNOU, Gérard COUILLABIN, adjoints ; Roland PATEZOUR, Marie-Françoise ALLAIN, Gérard PONGERARD, Cécile HERVE, Véronique LE CALVEZ, Cécile MILON.

POUVOIRS Véronique LE CALVEZ a les pouvoirs de Nathalie URVOAS
Roland PATEZOUR a les pouvoirs de Jean-François CORRE
Gérard COUILLABIN a les pouvoirs de Jean NEUKUM

ABSENT : Néant

Secrétaire de Séance : Cécile MILON

OBJET : TARIFS MOUILLAGES

Le Conseil Municipal, suite à l'avis de la commission des finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les tarifs suivants pour les mouillages à compter de 2020 :

- Redevance pour emplacement à l'année :

- Forfait de 74 € + 16 € le mètre linéaire

* ces tarifs incluent la redevance domaniale (74 €/emplacement pour 2020)

- Location d'un emplacement :

- à la semaine : 50€ - à la quinzaine : 100€ - pour 3 semaines : 140€ - au mois : 180€

- Inscription sur liste d'attente : 20€ chaque année

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Anne-Françoise PIEDALLU.

